

Olyto

Paris, le 31/05/2023

**Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 02 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement d'Anne-Sophie Goux en qualité de cheffe d'établissement du Lycée LOUIS MASSIGNON à compter du 01/09/2022*

**Décide :**

**Article 1er :** Anne-Sophie Goux est autorisée à signer le marché de transport scolaire, avec le prestataire ZENITH PASSENGERS TRANSPORT, pour une durée d'exécution à partir du 30/08/2023 jusqu'au 07/07/2024 pour montant maximum H.T de 5 082 000 AED en monnaie locale avec contre-valeur de 1 276 090 € TTC euros (taux de chancellerie 0.2542).

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Le Directeur général de l'AEFE

Olivier BROCHET

**Olivier BROCHET**